

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1423

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7°

objet : Réaménagement de la rue Garibaldi - Lancement de la concertation préalable

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1423**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7°

objet : **Réaménagement de la rue Garibaldi - Lancement de la concertation préalable**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport concerne l'ouverture et la validation des modalités de concertation préalable relatives au projet de réaménagement de la rue Garibaldi à Lyon 3°, 6° et 7° arrondissements en application des articles L 300-2-c et R 300-1-2 du code de l'urbanisme.

A la fin des années 1960, lors de la réalisation du centre directionnel de la Part-Dieu, la rue Garibaldi, alors voie très importante du développement de la rive gauche du Rhône, s'est transformée en axe de transit nord-sud mais surtout de redistribution de la circulation sur la rive gauche et de desserte routière majeure du nouveau quartier d'affaires.

La Communauté urbaine de Lyon porte le projet de réaménagement de cet axe, de la rue Vauban, Lyon 6°, à l'avenue Berthelot, Lyon 7°.

Du point de vue de la circulation, la charge de trafic journalière est actuellement de l'ordre de 15 000 véhicules/jour au nord du cours Lafayette et de l'ordre de 30 000 véhicules/jour au sud de l'axe. Ce trafic présente plusieurs particularités :

- peu de trafic de transit nord-sud,
- la majorité des échanges se fait entre les arrondissements de la rive gauche (Lyon 3°, 6°, 7° et 8°),
- au sud, à l'heure de pointe du soir, l'axe a une fonction de sortie de la Part-Dieu.

L'analyse des origines et destinations des véhicules montre qu'une partie importante du trafic actuel est reportable, potentiellement, sur les transports en commun et les modes doux.

S'agissant de l'environnement urbain, la construction de trémies et le caractère autoroutier de la voie ont eu des conséquences importantes :

- coupure physique entre deux quartiers,
- insécurité des modes de transports autres que motorisés (voitures, etc.),
- mauvaise accessibilité aux équipements publics ou privés,
- dévalorisation des espaces publics adjacents.

De plus, avec le grand projet "Part-Dieu 2020", la Communauté urbaine a l'ambition de faire de la Part-Dieu le quartier métropolitain contemporain c'est-à-dire, entre autres, un quartier animé où l'on vient pour travailler mais aussi pour se distraire, se cultiver, se rencontrer et échanger.

Le projet de réaménagement de la rue Garibaldi s'inscrit dans cette évolution.

Les objectifs particuliers poursuivis par cette opération sont les suivants :

- relier l'"est" (quartier Part-Dieu) à l'ouest (Berges du Rhône, centre-ville),
- transformer une voie aux caractéristiques autoroutières en voie apaisée par la suppression des trémies, la mise à niveau des voies, la création d'un itinéraire modes doux sécurisé et des aménagements évolutifs permettant l'intégration éventuelle de transports en commun,
- reconquérir les espaces publics (parvis des Halles, place des Martyrs de la Résistance) pour faciliter les usages et les espaces publics latéraux (jardins, terrasses, etc.) pour l'animation et les échanges,
- favoriser l'accessibilité aux grands équipements (Halles Paul Bocuse, auditorium, piscine, etc.),
- embellir la ville par un aménagement paysager reliant le parc de la Tête d'Or au nord au futur parc Sergent Blandan au sud.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements dans le cadre de la politique : Garder le cap du développement économique - Réaliser de grands projets structurants - Poursuivre la transformation du territoire par les grands projets urbains (axe A 21) et a fait l'objet d'un vote de deux autorisations de programme partielles en conseil de Communauté du 9 février 2009 (délibération n° 2009-0570) et du 28 septembre 2009 (délibération n° 2009-0907).

Par sa nature et son montant et en application des articles susvisés du code de l'urbanisme, l'opération doit faire l'objet d'une concertation préalable.

Le périmètre de la présente procédure de concertation préalable concerne la rue Garibaldi, depuis la rue Vauban à Lyon 6° jusqu'à l'avenue Berthelot à Lyon 7°, ainsi que les espaces publics connexes : parvis des Halles Paul Bocuse, parvis Incity, place Charles de Gaulle, place des Martyrs de la Résistance, place Stalingrad et accès au futur parc Sergent Blandan.

Le réaménagement de la rue Garibaldi devant être réalisé par tranches successives, le déroulement de la concertation tiendra compte du planning opérationnel, ce qui conduira à procéder par étapes en fonction de chaque tranche opérationnelle. Dans ces conditions, la concertation ouverte sur l'ensemble du projet donnera lieu à des clôtures partielles.

La procédure de concertation se déroulera selon les modalités suivantes :

- la concertation sera ouverte à compter du 1er juin 2010. Un avis administratif annonçant le début de la concertation sera affiché aux emplacements réservés aux publications officielles à la Communauté urbaine et dans les mairies de Lyon 3°, 6° et 7° arrondissements,
- un avis sera, par ailleurs, publié dans au moins deux journaux locaux afin d'informer la population de ce projet et de la tenue de cette concertation en précisant la date d'ouverture,
- un dossier de concertation sera mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture :

- . à la mairie de Lyon 3°,
- . à la mairie de Lyon 6°,
- . à la mairie de Lyon 7°,
- . à la Communauté urbaine.

Ce dossier comprendra notamment :

- le rappel du contexte général de l'opération,
- le rappel des objectifs,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Ce dossier pourra, en tant que de besoin, être complété par des éléments d'informations supplémentaires pendant toute la période de concertation :

- des réunions publiques seront organisées, les lieu et date de ces réunions seront portés à la connaissance du public par avis administratif,
- des ateliers se tiendront avec divers associations et comités locaux représentatifs,
- la concertation pourra faire l'objet de clôture et bilan partiels pour les tronçons "Vauban-Bouchut-Arménie" et "accès au parc Sergent Blandan" et pour les tronçons suivants,
- la date de clôture de la concertation sera portée à la connaissance du public par avis administratif et publication dans au moins deux journaux locaux afin d'informer le public de cette date, aussi bien pour les différentes

clôtures partielles que pour la clôture définitive de la concertation. Cette publication interviendra dans un délai de 15 jours avant la date effective de la clôture,

- à l'issue de chaque étape de la concertation, le bilan de celle-ci sera présenté au conseil de Communauté qui en délibérera ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 330-1-c et R 300-1-2 du code de l'urbanisme ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les objectifs poursuivis par le réaménagement de la rue Garibaldi à Lyon 3°, 6° et 7° arrondissements.

2° - Donne son accord sur les modalités de la concertation préalable.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.